



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
24.09.2013

L'an deux mille treize et le trente septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 13/61

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL.

**Absents** : Mrs MARTY (excusé), RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mme RAHOU, Mr LE ROCH (excusé).

**Secrétaire** : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Boudes*

#### ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS

Les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettent au Conseil Municipal d'assujettir à la taxe d'habitation.

Les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants sont :

- les logements concernés sont les logements vacants depuis plus de 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'imposition ;

*Adopté à l'unanimité*

- les logements dont la durée d'occupation a été supérieure à 30 jours consécutifs au cours de chacune des 5 années écoulées et ceux dont la vacance est indépendante à la volonté du contribuable ne peuvent pas être considérés comme vacants.

En cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux E.P.C.I. sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2013  
Jacques LASSERRE  
Maire